



## Convention de co-Encadrement de thèse

Dans le but de développer la coopération scientifique entre des équipes de recherche de la Faculté **xxxxxxxxxxxxxxxx-USMBA** et **xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx**, il a été convenu d'établir cette convention de coencadrement de thèse. La présente convention règle les rapports entre les deux établissements :

Entre	Et
Faculté <b>xxxxxxxxxxxxUSMBA</b>	<b>xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx</b>
Adresse :	Adresse : <b>xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx</b>
Représentée par son Doyen, <b>xxxxxx</b>	Représentée par son <b>xxxx</b> , <b>xxxxxxx</b>
Réglementation en vigueur en Maroc : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Loi n° 01-00 portant organisation de l'enseignement supérieur promulguée par le dahir n° 1-00-199 du 11 safar 1421 (19 mai 2000)</li> <li>▪ Décret n° 2-04-89 du rabii II 1425 (7 juin 2004) fixant la vocation des établissements universitaires, les cycles des études supérieures ainsi que les diplômes nationaux correspondants</li> <li>▪ L'arrêté n° 1886.23 du 26 moharam 1446 (1er aout 2024) relatif au cahier des normes scientifiques et pédagogiques nationales du cycle de doctorat, paru dans le bulletin officiel numéro 7343- 10 du 10 rabia ath-thani 1446 (14 octobre 2024)</li> </ul>	

<b>Concernant une thèse de doctorat préparée par :</b>	
Nom du Doctorant(e)	<b>xxxxxxx</b>
Prénom du Doctorant(e)	<b>xxxxxxx</b>
CNE	<b>xxxxxxx</b>
CIN	<b>xxxxxxx</b>
1 <sup>ère</sup> année d'inscription	<b>20xx - 20xx</b>
Formation doctorale	<b>xxxxxxx</b>
Dernier Diplôme obtenu	<b>xxxxxxxxxxxx</b>
Date et lieu d'obtention	<b>xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx</b>
Email académique	<b>xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx</b>
N° du téléphone	<b>xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx</b>





### **Financement du doctorant durant la thèse**

Le doctorant peut solliciter la bourse accordée par le ministère de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique - Maroc ou candidater à la bourse des doctorants moniteurs accordée par le CNRST. Il pourra également candidater pour les bourses et contrats de recherche accordés par d'autres organismes nationaux et internationaux.

## **II. MODALITES PEDAGOGIQUES**

### **Direction de la thèse**

Les deux directeurs de thèse proposent le sujet de thèse et s'engagent à exercer pleinement la fonction de tuteur auprès de l'étudiant. Le directeur de thèse appartenant à l'USMBA est considéré comme directeur principal ; il est le seul interlocuteur administratif. La coordination de leur action se traduit par des échanges d'informations et par des rencontres périodiques.

Pendant la durée de sa thèse, le doctorant sera soumis aux dispositions de la charte du Centre d'Etudes Doctorales Sciences et Techniques et Sciences Médicales et aux obligations de formation complémentaire qui stipule de valider 09 modules obligatoires pendant les 03 premières années de thèse, pour pouvoir prétendre soutenir une thèse.

En cas de changement dans la direction de la thèse, la procédure suivie sera celle du Centre d'Etudes Doctorales Sciences et Techniques et Sciences Médicales. Ce changement devra être communiqué à l'autre établissement.

### **Organisation et lieu de la soutenance**

Les procédures et délais pour l'organisation de la soutenance respecteront la législation en vigueur dans l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah selon les conditions spécifiques du **Centre d'Etudes Doctorales Sciences et Techniques et Sciences Médicales**.

### **Composition du jury**

Le jury de soutenance sera désigné selon les procédures fixées par le Centre d'Etudes Doctorales Sciences et Techniques et Sciences Médicales.

### **Publication**

Les modalités de présentation, de dépôt et de reproduction de thèse seront établies dans le respect de la réglementation en vigueur.

La protection du sujet de thèse, ainsi que la publication, l'exploitation et la protection des résultats issus des travaux de recherche du doctorant dans les deux établissements signataires seront assujetties à la réglementation en vigueur et assurées conformément aux procédures spécifiques du Centre d'Etudes Doctorales Sciences et Techniques et Sciences Médicales.

Sur demande, les dispositions concernant la protection des droits de propriété intellectuelle pourront faire l'objet de protocoles ou de documents spécifiques.

### **Délivrance de diplôme**



La thèse donne lieu à une **soutenance et** conférera après avis conforme du jury le grade de docteur, avec délivrance du diplôme de doctorat par l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah–Fès.

### Approbation de la codirection de thèse

La présente convention a été établie en cinq exemplaires originaux.

A Fès, le	A xxxxx, le
Doyen de la Faculté des xxxxxxxxxxxxxxxx Fès	xxxxx xxxxx
Directeur du <b>Centre d'Etudes Doctorales Sciences et Techniques et Sciences Médicales</b>	
Directeur de thèse principal,	Co-Directeur de thèse,
Doctorant,	